

Vous êtes citoyen(ne) de l'un des pays de l'Union européenne, les conditions suivantes doivent être réunies :

- être ressortissant(e) d'un pays de l'Union européenne,
- être âgé(e) de 18 ans minimum en date du 14 octobre 2018,
- jouir, au 14 octobre 2018, de ses droits civils et politiques,
- être inscrit(e) au registre de la population ou au registre des étrangers au plus tard le 31 juillet 2018.

Vous êtes citoyen(ne) d'un état non membre de l'Union européenne, les conditions suivantes doivent être réunies :

- faire valoir, au moment de l'introduction de la demande, cinq années ininterrompues de résidence principale en Belgique couvertes par un séjour légal.
- être inscrit(e) au registre de la population ou au registre des étrangers au plus tard le 31 juillet 2018,
- faire, lors de l'introduction de la demande d'inscription, une déclaration d'engagement à respecter la Constitution, les lois du peuple belge et la Convention de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales,
- être âgé(e) de 18 ans minimum en date du 14 octobre 2018,
- jouir, au 14 octobre 2018, de ses droits civils et politiques,

Une fois votre demande acceptée, vous devrez prendre part aux élections d'octobre 2018 et aux élections communales suivantes à moins de vous désinscrire de la liste des électeurs.